

SUD Éducation ne laissera pas vendre les écoles !

La responsabilité de la mairie vis-à-vis des écoles : un bilan catastrophique

Problèmes d'entretien, manque d'espace, état déplorable des sanitaires, absence de chauffage : au cours de l'année scolaire 2015-2016, suite à une lettre ouverte d'une enseignante à la ministre de l'éducation nationale, un état des lieux catastrophique avait été rendu public, et la mairie avait communiqué sur un « plan d'urgence Ecoles de Marseille ». L'État débloque une enveloppe de 5 millions d'euros pour pallier les situations d'urgence les plus criantes.

Mais tout cela reste loin du compte : des années d'impéritie ne se règlent pas avec une rustine. A Marseille, où la ville est responsable de 446 écoles publiques, et de l'accueil de 77 000 élèves, on estime que 144 écoles sont en situation d'urgence. Pendant ce temps, la ville communique sur la modernisation : « Pour faire entrer l'école dans l'ère du numérique, la municipalité a décidé, dès 1999, d'équiper les écoles maternelles et élémentaires de matériel informatique : plus de 4000 micro-ordinateurs, 500 tablettes tactiles, 500 photocopieurs multifonctions sont actuellement déployés »¹. Le culte du chiffre aurait des aspects comiques, si la situation n'était pas si grave : « A Marseille [en 2013], 122 000 personnes se sont connectées sur l'Espace Numérique de Travail, pour 1,4 millions [sic] de pages vues »²... Argent dilapidé dans les gadgets dont l'usage n'est jamais sérieusement évalué d'une part, paupérisation des moyens pour l'ensemble des structures d'autre part.

L'argent public comme rente pour le privé : les PPP³ dénoncés... par le sénat⁴. Le sénateur-maire n'a pas dû lire le rapport !

La solution à cette impasse ? Un plan magique du recours aux géants du bâtiment et de l'immobilier, des philanthropes dans l'âme, comme c'est connu – un « plan Marshall » pour les écoles, proclame sans rire Gaudin au conseil municipal du 16 octobre dernier. Plan Marshall, vraiment ? Un cadeau de plus de un milliard d'euros pour des entreprises du BTP et de l'immobilier, sur le dos des contribuables, pour s'occuper de ... 34 écoles⁵ (soit 7 % du parc).

Dans quelles conditions s'est fait ce choix ? En catimini : la commission éducation, culture, solidarité et sport du conseil municipal n'a pas pu débattre du choix de la majorité du conseil d'adopter les préconisations d'un « expert indépendant », qui recommande de passer par un PPP, pourtant plus coûteux de 95 millions d'euros pour les finances publiques qu'un choix d'une maîtrise d'ouvrage public (MOP). La fin des travaux étant prévue en 2025, pour les 10 dernières écoles, la mairie actuelle ne s'engage vraiment pas à grand-chose ; sinon à obérer toutes les dépenses futures .

Le « Plan écoles » - un plan pour le privé et les opérations immobilières, pas pour les élèves.

Possibilité de mener des opérations immobilières sur le foncier dégagé (en laissant aux entreprises la possibilité de construire des logements et des commerces sur les sites les plus rentables), confiscation sur 25 ans du budget de fonctionnement des écoles au profit des entreprises privées : que reste-t-il du service public et du budget municipal pour les 410 autres écoles de la ville ? C'est un mystère.

¹<http://education.marseille.fr/moyens> (sur une page non datée, sans mise à jour, du site municipal).

²Présentation sérieuse de la rentrée 2014 – cf.

<http://www.marseille.fr/epresse/documents/thesaurus/documents/31161/2508dprythmes.pdf>

³Partenariats Public-Privé.

⁴Rapport d'information n°733 du 16 juillet 2014, rédigé par MM. Jean-Pierre SUEUR et Hugues PORTELLI, sénateurs. On y lit notamment : « L'analyse des évaluations préalables, les données souvent biaisées en faveur des contrats de partenariat et l'absence d'information relative à la soutenabilité budgétaire des engagements montrent que la personne publique, en particulier les collectivités territoriales, se contentent d'analyser les enjeux immédiats d'un projet passé en contrat de partenariat sans apprécier l'ensemble des risques sur toute la durée du contrat » (p. 23)

⁵Il s'agit de détruire 31 écoles GEEP (dites improprement Pailleron), et d'en reconstruire 28 écoles, ainsi que d'en créer 6 nouvelles.

Le conseil municipal a l'habitude de dénoncer le cahier des charges de l'État : il oublie pourtant souvent de mentionner les millions d'euros de dotation politique de la ville⁶, comme les millions du programme national de rénovation urbaine 2014-2024. Ou bien est-ce un exemple ordinaire dans notre République du transfert des richesses publiques vers les opérateurs privés⁷, au détriment des citoyens et des usagers des services publics ?

Le précédent du stade Vélodrome semi-privatisé (rebaptisé à l'occasion Orange Vélodrome), et de son coût croissant sur le budget de la ville et sur les impôts locaux est inquiétant. Non seulement une concession à Arema (Groupe Bouygues) assure à ce dernier une rente de situation (11 à 14 millions d'euros par an), mais le tarif de cette concession n'est pas contrôlé : en 2015 encore 13,2 millions d'euros supplémentaires ont été versés en « subvention d'équilibre » annuelles. Et la ville, depuis 2006, s'est ainsi engagée sur 6 PPP⁸... Équilibre, ou pure et simple gabegie⁹, fruit d'une fascination bien à la mode pour les mirages de la gestion par le privé, version moderne de la confiscation¹⁰ des revenus du plus grand nombre au profit du petit nombre – celui des actionnaires ? Les parents des élèves marseillais apprécieront.

⁶Cf. le rapport de la Caisse des dépôts du 2 septembre 2016 (<https://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/>)

⁷Cf. Martine Kis, « L'« Anru 2 » privilégiera les partenariats avec le privé », publié le 20/02/2014 - <http://www.courrierdesmaires.fr/31416/lanru-2-privilegiera-les-partenariats-avec-le-privé/>

⁸D'après le ministère des Finances (<https://www.economie.gouv.fr/ppp/suivi-l%E2%80%99ensemble-des-contrats-partenariat>).

⁹Le rapport de la cour des comptes régionales de 2016 souligne le surcoût de ce PPP.

¹⁰« Stade Vélodrome à Marseille : et à la fin, c'est le contribuable qui perd », titre le journal *La Provence*, le 11 mars 2016.